



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### génétique

Question écrite n° 118560

#### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur les recommandations exprimées dans le rapport intitulé « Cellules souches et choix éthiques ». Le rapporteur souhaite que soient allégées les procédures concernant les cellules souches embryonnaires importées. En effet, soulignant que l'importation des cellules souches embryonnaires répond aux mêmes exigences que l'évaluation des protocoles de recherche, il indique que cette procédure est trop contraignante et qu'elle n'est pas justifiée pour l'importation. Il suggère donc qu'elle soit remplacée par une procédure déclarative avec contrôle a posteriori de l'Agence de la biomédecine. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

#### Texte de la réponse

Le décret du 6 février 2006 confie à l'Agence de la biomédecine la responsabilité des autorisations et du contrôle des recherches sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires. Cette responsabilité concerne également la traçabilité et le contrôle de ces recherches. La procédure d'autorisation mise en place par l'Agence est cohérente avec le régime déjà existant pour toute importation/exportation d'éléments du corps humain (décret du 23 février 2000). De plus, l'Agence a également pour mission d'assurer le suivi des lignées de cellules souches importées ou dérivées en France avec pour objectif de favoriser la création d'une banque de cellules souches mise à disposition de la communauté scientifique concernée, dans des conditions strictement encadrées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118560

**Rubrique :** Bioéthique

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 2007, page 1702

**Réponse publiée le :** 15 mai 2007, page 4563